



SI de transport des élèves vers le collège Marcel Proust d'Illiers (Siren : 252855549)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Illiers-Combray
Arrondissement	Chartres
Département	Eure-et-Loir
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	13/03/1997
Date d'effet	13/03/1997

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Pierre GIGOU

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	11 rue Philibert Poulain (mairie)
Numéro et libellé dans la voie	BP 10042
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	28120 ILLIERS COMBRAY
Téléphone	02 37 24 00 05
Fax	02 37 24 16 21
Courriel	aimeeha@msn.com
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	13 187
Densité moyenne	39,60

## Périmètres

Nombre total de membres : 13

- Dont 11 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
28	Chassant (212800866)	339
28	Chauffours (212800957)	280
28	Combres (212801054)	570
28	Happonvilliers (212801922)	304
28	La Bourdinière-Saint-Loup (212800486)	739
28	Meslay-le-Grenet (212802458)	351
28	Montigny-le-Chartif (212802615)	643
28	Nogent-sur-Eure (212802813)	509
28	Nonvilliers-Grandhoux (212802821)	438
28	Ollé (212802862)	628
28	Saumeray (212803704)	499

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
28	CC entre Beauce et Perche (200058360)	CC
28	CC Terres de Perche (200070167)	CC

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Transport scolaire
<i>Les communes de : CHASSANT, CHAUFFOURS, COMBRES, HAPPONVILLIERS, LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP, MONTIGNY LE CHARTIF, NOGENT SUR EURE, NONVILLIERS-GRANDHOUX, OLLÉ, SAUMERAY et la Communauté de communes du Pays de Combray (substituée pour les communes de BLANDAINVILLE, CHARONVILLE, LES CHATELLIERS NOTRE DAME, EPEAUTROLLES, ERMENONVILLE LA PETITE, ILLIERS-COMBRAY, LUPLANTÉ, MEREGLISE, SAINT AVIT LES GUESPIERES, SAINT EMAN et VIEUVICQ) Et la Communauté de communes des Portes du Perche (pour la commune des Corvées les Ys), pour la totalité de leurs élèves, Et la commune de MESLAY LE GRENET et la communauté de communes du Pays de Combray (substituée pour les communes de BAILLEAU LE PIN, ERMENONVILLE LA GRANDE et SANDARVILLE) pour les élèves en sureffectif ne pouvant pas être transportés dans le cadre du regroupement pédagogique du Syndicat des Deux Versants.</i>
Par substitution

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)